

A Lyon, le chalet du parc promis à Yann Arthus Bertrand

La ville de Lyon a retenu le projet du groupement piloté par Youse associé à la Fondation GoodPlanet, pour réhabiliter le chalet du parc de la Tête-d'Or. Les montages juridiques et financiers restent toutefois à préciser.

Après avoir orchestré la première fête des fleuves au printemps dernier, Yann Arthus Bertrand va prendre les manettes du chalet du parc de la Tête-d'Or. Le groupement emmené par le promoteur Youse, associé aux exploitants Fondation GoodPlanet, La Fabuleuse cantine et Maison Gutenberg, et imaginé par les architectes Looking For Architecture et Charlotte Vergély vient d'être désigné par la ville pour redonner vie à ce lieu emblématique. Niché au coeur du célèbre parc lyonnais, ce bâtiment de 1.700 mètres carrés, vacant depuis 2013 va devenir « un lieu totem sur la transition écologique », promet la mairie.

Sensibilisation à l'environnement

Le projet prévoit 600 mètres carrés dédiés aux usagers du lieu de vie et à la découverte du restaurant antigaspi, 550 mètres carrés pour des expositions et de la sensibilisation, et 440 mètres carrés

pour des espaces de conférences et de travail. L'accès sera grand public et gratuit. « La sensibilisation à l'environnement est pensée comme un fil rouge de l'expérience du chalet, par la scénographie, les ateliers, les expositions ou les événements qui pourront s'y tenir, associant une myriade d'acteurs locaux et de partenaires », indique la ville.

La réhabilitation du chalet devrait débuter en 2024 pour une livraison en fin d'année 2025. Le temps de préciser les modalités juridiques et financières du projet. La forme retenue est celle d'un bail emphytéotique d'une durée de 50 ans entre la ville, propriétaire du site et le groupement, mais la collectivité ne précise pas les conditions financières de ce montage.

Poursuivre les échanges

La mairie se donne encore un an pour « poursuivre les échanges »

avec les lauréats de son appel d'offres, signer le bail et déposer le permis de construire. Elle estime les travaux de « mise au diapason » bas carbone du bâtiment à 4,4 millions d'euros et assure qu'ils seront entièrement financés par le pool d'investisseurs composé du promoteur lyonnais Youse, épaulé par le fonds d'investissement lyonnais Evolem et la Banque des territoires.

Des garanties insuffisantes selon les élus d'opposition qui estiment que le projet présente des risques pour la collectivité. « La capacité à nous assurer que ce projet tiendra jusqu'au terme du bail n'est pas garantie », réplique notamment Pascal Blache, maire LR du sixième arrondissement lyonnais.

Correspondante à Lyon ■

par Françoise Sigot

